

MISSION DE L'ORGANISME

L'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu a pour mission d'améliorer les conditions de vie de personnes dont les revenus sont faibles ou modestes. L'organisme gère, entretient et offre des logements sociaux abordables et sécuritaires pour la clientèle du territoire du Haut-Richelieu.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1.	Vous êtes citoyen canadien ou résidez de façon permanente au Québec au sens de la Loi sur l'immigration (L.C.2001, c.27)
2.	Vous résidez ou avez résidé au Québec durant un minimum de 12 mois au cours des deux (2) dernières années
3.	Le revenu brut total des personnes inscrites sur la demande, pour l'année précédente, est égal ou inférieur aux montants suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Personne seule: 38 000 \$ • Couple: 38 000 \$ • 2 personnes (qui ne vivent pas en couple) ou 3 personnes: 43 500 \$ • 4 ou 5 personnes: 53 000 \$ • 6 ou 7 personnes: 70 000 \$ • 8 ou 9 personnes: 75 500 \$ • 10 ou 11 personnes: 78 000 \$ • 12 personnes ou plus: 80 000 \$
4.	Vous êtes autonome
5.	La valeur des biens de toutes les personnes inscrites sur la demande est de 60 000 \$ ou moins
6.	Vous ou un des membres de votre ménage n'a pas de dette envers un locateur de logements à loyer modique
7.	Vous n'êtes pas un ancien locataire de HLM dont le bail a été résilié pour cause de déguerpissement, de non-paiement d'une dette au locateur ou à la suite d'un jugement du Tribunal administratif du logement

SOUMETTRE UNE DEMANDE

1.	Remplissez le formulaire Demande de logement à loyer modique , le signer et le retourner
2.	Joindre les documents suivants à votre demande : OBLIGATOIRE <ul style="list-style-type: none"> • Avis de cotisation détaillé de Revenu Québec le plus récent (celui de l'année précédent votre demande) de tous les occupants de 18 ans et plus • Des preuves de résidence des 2 dernières années, soit une copie du bail actuel et du bail précédent, Relevé 31, ou autre preuve • Preuve de la valeur de vos biens (Ex. : Bilan financier ou portrait financier, REER, assurance, placements, etc.) • Si vous recevez de l'aide sociale, le formulaire Autorisation de communiquer des renseignements nominatifs doit être complété par le Centre local d'emploi SELON LA SITUATION <ul style="list-style-type: none"> • Jugement de garde • Dernier relevé de pension alimentaire • Preuve de fréquentation scolaire pour les personnes de 18 ans ou plus actuellement aux études • Victime de violence conjugale : Confirmation écrite d'un intervenant social / centre d'hébergement ou policier • En cas de limitations physiques : certificat médical requis (ex. : besoin d'un premier plancher ou avec ascenseur) • Pour toutes personnes âgées de plus de 65 ans, vous devez faire remplir le Questionnaire sur l'autonomie par votre médecin (certifie votre autonomie comme un locataire)
3.	Faire parvenir le tout par la poste ou en personne au : Office municipale d'habitation Haut Richelieu 145, rue Latour, bureau 100, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7T8

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE

Votre demande reste valide pour une période d'un (1) an avec possibilité de renouvellement.

Pour le renouvellement, vous devez nous remettre :

- L'avis de cotisation détaillé de Revenu Québec à jour
- Preuve de la valeur de vos biens à jour (Ex. : Bilan financier ou portrait financier, REER, assurance, placements, etc.)

Pour assurer la progression de votre dossier, il est essentiel d'y faire les mises à jour chaque année ou lorsqu'il y a des changements dans la composition de votre ménage. Vous devez aussi vous assurer de mentionner tout changement relatif aux critères d'admissibilité ainsi qu'un changement d'adresse, un changement de numéro de téléphone, etc.

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Un comité de sélection détermine l'admissibilité et le rang de votre demande par rapport aux autres sur la liste d'admissibilité.

Lorsqu'un logement se libère, il sera offert à la première personne inscrite sur la liste de la catégorie dudit logement.

Le demandeur dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître son acceptation ou son refus. Tout refus entraîne l'annulation de la demande pour une période d'un (1) an à compter de la date du refus. Après ce délai, une nouvelle demande peut être effectuée.

LISTE DES TERRITOIRES

Famille	<ul style="list-style-type: none">• Saint-Jean-sur-Richelieu• Iberville• Hemmingford
50 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">• Saint-Jean-sur-Richelieu• Iberville• Saint-Luc• Mont-Saint-Grégoire• Saint-Alexandre• Lacolle• Napierville• Hemmingford
65 ans et plus	<ul style="list-style-type: none">• Saint-Jean-sur-Richelieu• Iberville

NOS COORDONNÉES

145, rue Latour, bureau 100

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7T8

(450) 348-3831 ou info@omhhr.com

www.omhhr.com

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Vendredi, samedi et dimanche : FERMÉ